Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 03.05.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 Mai à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	**P**	MASSE Stéphane	**P**	MOREL Aline	**P**
ADAM Jean-Marie	**P**	CARPENTIER Jean-Joseph	**P**	LEBLANC Isabelle	**P**
BOUIC Fabienne	**P**	GILLOT Glenda	**P**	FONTAINE Mickaël	**P**
COISPEL Angélique	**A**	CHANDELIER Nicolas	**A**	CORUBLE Julien	**P**
SIX Aurélie	**P**	DESBORDES Jessica	**P**	VENIANT Adrien	**E**
CHOPPIN Gilles	**P**	COMALADA Antoine	**P**	RIVOALLAN Isabelle	**P**
TOPSENT Jean-Luc	**P**				

P = présent E= Excusé A = Absent

Date de la convocation : 25.04.2023 Nombre de conseillers - en exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 17

Pouvoirs : - M. Adrien VENIANT donne pouvoir à Mme Jessica DESBORDES épouse VENIANT

Secrétaire de séance : Mme Glenda GILLOT

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20.03.2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 20.03.2023.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) ACPG-CATM – Section cantonale : M. Jean-Joseph CARPENTIER a été nommé Président de cette section. Monsieur le Maire lui adresse ses félicitations. M. CARPENTIER sollicite la possibilité d'installer un bureau à titre gratuit dans les anciens locaux Animômes afin d'y stocker les papiers de l'association et y recevoir ses membres. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2) Création éventuelle d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'informations avant de se prononcer sur la création de ce poste et propose une éventuelle mutualisation aves les communes membres de la CCTC.

M. COMALADA demande la parole à Monsieur le Maire et informe le Conseil Municipal que la BMO (Brigade motorisée) souhaite avoir connaissance des statistiques des radars installés sur la commune afin d'organiser des contrôles au moment les plus appropriés. M. MASSE est chargé de les transmettre à M. CORUBLE pour mise en forme puis transmission.

- SDE 76 – Demande d'adhésion de la commune de Bolbec

La commune de Bolbec a demandé en Février 2023 son adhésion au SDE 76. Après analyse des conséquences, le comité syndical du SDE76 du 21.03.2023 a accepté, par délibération, cette demande d'adhésion. Cette demande doit maintenant être soumise à l'accord du conseil municipal de chaque commune membre du SDE 76. S'agissant d'une adhésion, l'absence de délibération vaut avis défavorable. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », Stéphane MASSE

1) Point sur les Travaux RD 23 / RD 123

Les travaux ont repris le 18.04.2023 : le talus au 10 Bis Route de Dieppe a été réalisé et les derniers potelets ont été posés. Reste encore à réaliser la signalisation, les espaces verts et les enrobés au niveau du plateau. Au total, 46 potelets ont été posés.

2) CCTC – Travaux enrobés

Les travaux ont eu lieu du 18.04 au 26.04.2023, par l'entreprise Eurovia. Une reprise doit être faite au niveau du Haras.

3) Avaloirs

Les travaux ont été réalisés du 18.04 au 26.04.2023 par l'entreprise Eurovia. La circulation alternée Rue du Dr Bourgoix est terminée depuis le 02.05.2023.

4) Droit de Préemption Urbain

La commune souhaite créer un lien entre la place du Général de Gaulle et la future Maison Médicale. Ce lien peut se faire au niveau du 18 B Place du Général de Gaulle. Une DIA a été déposée le 30.03.2023. Afin que la commune puisse préempter sur ce bien, la CCTC nous a rendu le droit de préemption urbain le 12.04.2023. La commune a 2 mois à compter du 30.03.2023 pour préempter. Le notaire a été interrogé sur la possibilité de mettre en place un simple droit de passage en accord avec les propriétaires en lieu et place du droit de préemption. Cette solution n'est possible que si la commune est propriétaire du bien concerné. Donc, si la commune souhaite créer ce passage vers la future maison médicale, elle doit :
- faire valoir son droit de préemption pour acquérir le bien, quitte à faire une division de parcelle et revendre l'habitation ensuite,
- et obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains pour avoir l'autorisation d'ouvrir ce passage au public. Il n'y a pas d'autres solutions.
Considérant ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption.

5) Récupération des eaux de pluie

Un permis de construire va être déposé. Des demandes de devis sont en cours pour la mise en place d'une bâche à côté du cimetière Route de Pierreville.

6) EUROVIA – Devis parking Pierreville

Des travaux ont été réalisés devant le logement de Pierreville. Pour finaliser ces travaux, un devis pour de l'enrobé a été demandé à Eurovia : 8 976.36 € TTC. La Commission a décidé de ne pas le retenir.

7) SDE 76 – Programmes de travaux d'éclairage public 2023

La commune avait proposé 3 sites : la résidence Les Lilas, la résidence Scharnebeck et la Gendarmerie. Les 2 résidences ont été retenues et la Gendarmerie est reportée en 2024.

8) Eclairage public de la Commune

L'ensemble du parc de l'éclairage public de la commune est maintenant en led, ainsi que l'éclairage du stade de football et du boulodrome. Monsieur le Maire souligne la qualité du travail réalisé par les agents communaux.

- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM

1) Fiscalisation de la participation communale au SIVOS année 2023

Pour 2023, nous avions prévu au budget 391 175,19 € (182 076,19 € fiscalisés et 209 099 € sur le budget de la commune), sous réserve de vote du budget du SIVOS.
Le SIVOS, lors du vote de son budget, a ramené la participation communale de Bacqueville à 378 350,95 € , soit moins 12 824,24 €.

Rappel de l'historique

	Total	Fiscalisé	%	Commune	%
2021	304 967,29 €	148967,00	48,85	156 000,29 €	51,15
2022	372 274,36 €	186000,00	49,96	186 274,36 €	50,04
Projet 2023	391 175,19 €	182076,19	46,55	209 099,00 €	53,45
Définitif 2023	378 350,95 €	182076,19	48,12	196 274,76 €	51,88
Evolution 2023/2022					
Sur projet lors budget	18 900,83 €	-3 923,81 €		22 824,64 €	
Sur définitif proposé	6 076,59 €	-3 923,81 €		10 000,40 €	

La Commission propose d'affecter la baisse de 12 824,24€ à la partie communale ce qui donne :
Part fiscalisée 182 076.19 € et part communale 196 274.76 €.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Financement de la maison préemptée

Considérant la décision prise par le Conseil Municipal au point n°4 de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de renoncer à exercer son droit de préemption, ce point n'a plus lieu d'être examiné par le Conseil Municipal.

3) Financement de la fête du chien

Son financement devait être assuré par le Comité des Fêtes, grâce aux recettes générées par les exposants. Une subvention complémentaire de 1 000 € a été inscrite au budget pour le comité des fêtes au cas où les recettes ne couvriraient pas ses dépenses.
La Fête du chien ayant été annulée au dernier moment compte tenu des prévisions météorologiques, il n'y a pas eu de recettes mais des frais de déplacement de prestataires et de location de matériel ont bien été engagées et s'élèvent à 589,77 €.
La Commission propose de verser 589,77 € de subvention au Comité des Fêtes sur les 1 000 € prévus au budget, charge au Comité des Fêtes de régler la facture. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) Traitement des archives

Lors de sa visite en Septembre 2022, le contrôleur départemental des archives nous avait recommandé de faire une épuration. Nous avions prévu dans notre budget 2023 l'emploi d'un CDD de six mois pour effectuer ce travail.
M. Adrien VENIANT nous a par ailleurs fait savoir que le Centre de Gestion des collectivités territoriales pouvait réaliser cette prestation.
Renseignements pris : le Centre de gestion met à disposition une équipe de quatre archivistes itinérants, qualifiés et expérimentés dont l'une des missions est de trier et éliminer les documents inutiles dans le respect des normes et délais en vigueur au plan national et sous couvert de l'obtention du visa de destruction délivré par la Direction des Archives Départementales

Les tarifs sont les suivants :
- Journalier (applicable aux périodes de réalisation des prestations) : 376,00 €
- Diagnostic d'archivage (tarif journalier) : 458,00 €
- Devis non suivi de prestation (tarif horaire + un déplacement) : 47.00 €

Le Département subventionnerait entre 1 000 € HT et 4 000 € HT représentant 50 % du coût des prestations d'archivage.
La Commission propose de demander un devis au Centre de Gestion. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

5) Dotation de solidarité rurale

Son montant 2023, notifié le 03.04.2023 s'élève à 256 176 €. Cette somme se décompose en 3 fractions :

- Une fraction péréquation de 40 594 €

Elle bénéficie à la quasi-totalité des communes. Son montant est lié :
* Pour 30 % au potentiel financier de la commune (qui fait intervenir le potentiel financier par habitant et l'effort fiscal)
* Pour 30 % au prorata de la longueur de voierie communales.
* Pour 30 % en proportion de nombre d'enfants de 3 à 16 ans résidant dans la commune.
* Pour 10 % en proportion du potentiel financier et de la superficie de la commune

- Une fraction cible de 63 465 €

Elle est versée aux 10 000 communes les plus fragiles à partir d'un classement qui reflète le revenu par habitant et le potentiel financier par habitant.

- Une fraction bourg-centre de 152 117 €

Elle a pour objet d'apporter un soutien particulier aux communes exerçant des charges de centralité et devant à ce titre disposer de moyens suffisants pour créer ou entretenir une armature de services

- Rapport de la Commission « Communication », Jean Marie ADAM

1) Panneau avec plan de la commune

Il est installé à proximité de la Poste et n'a rien coûté à la commune, mis à part le temps de travail des services techniques pour son installation. Seuls trois annonceurs l'ont financé : Carrefour Contact, Le parc Canadien de Muchedent et PJ Plomberie de Gonneville sur Scie.
Le verso du panneau est prévu pour l'affichage d'informations municipales. La commission propose d'y mettre les affiches des fêtes et manifestations associatives ou communales. les affiches devront être déposées au secrétariat de mairie. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Livret retraçant l'histoire de Bacqueville

Il avait été écrit par Monsieur MOLKOU il y a 25 ans (sous l'ère de Gérard SAVOYE). Edité en 1300 exemplaires, il avait été distribué à l'ensemble des foyers Bacquevillais puis remis ensuite à chaque nouvel habitant. Le stock est épuisé depuis une quinzaine d'année.
Monsieur MOLKOU, rencontré le 19.04.2023, se propose de le retravailler en le modernisant et en intégrant les plus récentes transformations, ce qui permettrait à chacun de mieux connaître l'histoire de la commune. Ses travaux s'articuleraient en trois étapes :

- Recherches historiques et iconographiques : Elles sont administratives (archives départementales, services de l'archéologie et de l'inventaire, bibliothèques) et territoriales (archives municipales, témoignages des habitants fonds privés…).
- Intellectuelle (conception du récit, rédaction des textes, choix des illustrations, relectures et échanges de vues)
- Matérielle (mise en page, édition et impression des ouvrages).

Trois pistes sont possibles :

- Retirage à l'identique du document fait il y a 25 ans (quelques milliers d'euros)
- Transformation de la brochure en un livret modernisé dans un cadre chronologique redéfini (20 à 25 000 € HT).
- Création d'un livre plus étoffé (30 à 35 000 € HT).

Si nous donnons un accord actuellement, la rédaction se ferait en 2023/2024 et l'édition au printemps 2025. Le paiement de la facture se ferait en 2 fractions (50 % en 2024 et 50 % en 2025).
La Commission propose de retenir la 3ème piste, mais de la réaliser en lien avec la réfection de la Mairie pour distribution au moment de son inauguration. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

M. CORUBLE demande à la Commission de mettre en ligne sur le site de la Commune le lien pour « ma prime vélo 76 », aide du Département pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », Antoine COMALADA

1) Backyard

Le départ est prévu le 02.06.2023 à 23h. Il y a 23 inscrits. Un groupe de Rock, Mr & Mrs Lago d'Auppegard, sera présent gratuitement. La pasta party débutera à 20h. La logistique et la sécurité sont assurées par M. Mickaël FONTAINE. L'assistance médicale sera prise en charge par M. THIEBAUT et Mme MOREL.

2) City Stade

La commission s'est rendue à Torcy le Grand pour voir le city stade installé : cela ne correspond pas aux attentes du CMJ. L'idée est de réaliser un marquage au sol, d'ajouter 2 petits buts de type Handball, éventuellement un filet sur la partie bois, d'ajouter un 2ème panier de basket et des bancs et poubelles. Le Conseil Municipal valide à la majorité (une voix contre) la proposition de la Commission.

M. CORUBLE demande que les adresses mail des membres du CMJ soient vérifiées afin de s'assurer que tous reçoivent les informations et invitations. M. ADAM demande pourquoi ils ne pourraient pas être missionnés sur des tâches précises comme une journée « nettoyage de la commune » comme cela se fait dans d'autres communes. M. COMALADA précise qu'il est compliqué de mobiliser l'ensemble du CMJ.

3) Parcours touristique

20 points ont été relevés, permettant de créer 2 à 3 parcours différents. Un parcours va être créé en « Commission élargie », un mail d'invitation va être transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.

4) Salon du livre et de la littérature

Cette manifestation pourrait être organisée sur un week-end dans la salle des fêtes. Mme Sylvie MACQUET est intéressée pour y participer. La Bibliothèque municipale sera associée à cet événement.

5) Molière

Cette manifestation pourrait avoir lieu au Clos de l'Aiglerie. La Commission va se rapprocher de M. LECORDIER afin d'obtenir son autorisation.

6) Forum des associations

Il est programmé le 02.09.2023 de 9h à 12h au tennis couvert. Mme SERRE sera conviée afin de mettre en avant le travail réalisé pour la fête du chien ayant été annulée.

Le Conseil Municipal félicite et remercie M. COMALADA pour la manifestation organisé par l'association History back ville 44 du 29 avril au 1er Mai 2023.

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Attributions logements

a. Résidence les Hortensias

Les trois dossiers suivants ont été transmis à 3F Normanvie :
- M. Jacques DELAUNAY
- M. Serge LHERONDELLE
- Mme Yvette BLOT LEJEUNE

b. Studio du Haras

La commission propose de le louer à Mme ADLAOUI, salariée d'Ecurie and Caux. La location se fera via une convention fixant le loyer à 350 € + 100 € de provisions de charges, avec une régularisation en fin d'année. Le logement sera loué semi équipé, une hotte sera installée ainsi qu'un détecteur de fumée. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

Des devis ont été demandés pour l'installation de volets roulants :
- OUVEO : 1 307.71 € TTC électrique sans pose.
- OUVEO : 1 608.77 € TTC solaire sans pose.
- Brico dépôt : 638 € TTC électrique.

La Commission a décidé de retenir le devis Brico dépôt lors de sa réunion du 26.04.2023. L'achat a été réalisé dès le 27.04.2023, sans attendre la réunion de Conseil Municipal, car pour l'installation de ces volets, nos agents ont profité de la nacelle louée et ont ainsi pu travailler en sécurité.

2) Etude de Faisabilité - Réhabilitation de la Mairie

Mme MOREL a rencontré M. RIDEL, Cabinet En Act Architecture, qui lui a confirmé que la commune était toujours engagée par acte d'engagement et que deux options s'offrent à la commune :
- signature d'un avenant pour continuer sur le projet, redéfini suite à une nouvelle étude de faisabilité.
- dénonciation du contrat avec versement de 4% de la somme restant due.

Deux devis ont été reçus concernant l'étude de faisabilité du nouveau projet :
- CICLOP (Val de Reuil) : 4 550 € HT
- ACI (Formerie) : 5 000 € HT .

La Commission propose de retenir l'offre de CICLOP concernant l'étude de faisabilité, et en fonction du résultat de cette étude, décidera de continuer ou non avec En Act Architecture. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Devis chaudière à granulés du Stade de Football

Deux devis ont été reçus :
- En Vert la Terre : 40 617.36 € TTC
- Géothermie : 41 952.69 € TTC

La Commission propose de ne pas continuer le remplacement de la chaudière par une chaudière à granulés car la gestion future sera trop compliquée pour l'association occupant les locaux. Elle proposait de faire installer par l'entreprise En Vert la Terre un thermostat Netatmo (connecté) mais cela s'avère impossible car la chaudière actuelle est trop ancienne.
La Commission propose donc de faire nettoyer les serpentins du chauffage au sol, de faire changer le thermostat actuel par un plus récent et de le changer d'emplacement. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de la Commission.

4) Locaux Animômes

Un RDV a eu lieu le 24.04.2023 en présence de l'architecte et l'entreprise concernant le sol extérieur de la cour car plusieurs parties ont été ratées. L'entreprise doit maintenant revenir vers la mairie avec plusieurs propositions pour remédier aux problèmes.

5) Garages Gendarmerie

Suite à négociations entre les états-majors de la Gendarmerie et des Pompiers, la Gendarmerie a décidé de restituer les 6 garages aux Pompiers pour leur projet d'agrandissement de vestiaires homme et femme. Suite à cette décision, Monsieur le Maire et Mme MOREL ont rencontré le Colonel LEVILLAIN qui a fait part d'un besoin de 3 garages pour la Gendarmerie de Bacqueville.
La Commission propose de faire ces 3 garages pour la Gendarmerie de Bacqueville afin de ne pas retarder le projet d'agrandissement des Pompiers. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord sur le principe et charge la Commission de travailler sur la façon de réaliser ces 3 garages.

6) Courrier de la Boule Bacquevillaise

Par courrier en date du 01.04.2023, l'association demande au Conseil Municipal de lui mettre à disposition un terrain de 34m x 17m afin de lui permettre de créer 10 terrains. Elle prendra à sa charge les travaux pour les réaliser. La Commission propose suite à un vote (6 voix Pour – 3 voix Contre) de mettre à disposition un terrain de 34m x 17m à la Boule Bacquevillaise.
Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Commission mais précise que l'association ne sera pas autorisée à construire sur le dit terrain sans accord du Conseil Municipal et qu'elle devra poser une clôture du côté du city stade en concertation avec la Mairie.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes », Jean-Joseph CARPENTIER

1) Foire Agricole 2023

21 exposants sous chapiteau et 25 exposants en extérieur se sont inscrits. Il y aura notamment des chevaux, des vaches et des moutons. Les exposants seront présents de 9h à 17h. Il y aura le traditionnel concours de cidre et de tartes, le maquillage et le gymkhana pour les enfants, l'exposition de tracteurs modernes et anciens, mais aussi le poids du mouton et une dégustation de viande. La photographe sera également présente sur la foire. Des balades en calèche seront également proposées gratuitement.

2) Fête du Chien

Cette manifestation n'ayant pas pu se tenir le 1er avril dernier à cause de la météo, et les participants n'étant plus disponibles sur le reste de cette année, la fête du chien est reportée en 2024.

3) Rallye de Dieppe

La restauration sera assurée par l'USBP et le Bar le Petit Vincennes de 9h à 21h30 le samedi 06.05.2023.

4) Comité consultatif – demande d'intégration nouveau membre

M. Gaël MENET gérant de la société Fabrikalamaison (traiteur évènementiel) résidant à Bacqueville en Caux, souhaite intégrer le Comité Consultatif et plus particulièrement prendre part aux travaux de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes ». Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

- Rapport du délégué au CNAS, Jean-Marie ADAM

L'Assemblée Générale Départementale 2023 a eu lieu le 03.04.2023 à Lillebonne. Le nombre de bénéficiaires au niveau national est passé à 892 664 au 31 décembre 2022, soit plus 48624. L'objectif du million à l'horizon 2026 reste d'actualité. Le résultat financier est excédentaire de 1,27 millions d'euros. Le taux de retour prestations/cotisations est de 81,14%.

Pour Bacqueville en Caux, les chiffres sont les suivants :

MAIRIE

	Cotisations	Prestations	Taux de retour	Nombre d'utilisateurs
2022	2820 €	3875 €	137 %	9 sur 14 (12 actifs,2 retraités)
2021	2820 €	3761 €	130 %	9 sur 14

CCAS

	Cotisations	Prestations	Taux de retour	Nombre d'utilisateurs
2022	4159 €	3627 €	87 %	9 sur 24
2021	3244 €	3350 €	103 %	8 sur 16

Notre secteur géographique est déficitaire en offres locales, soit de structures accordant une remise sur les tarifs d'entrées aux détenteurs d'une carte CNAS. Si vous en connaissez susceptibles de signer une convention avec le CNAS, merci de me les signalez.

- Questions diverses

1) M. COMALADA informe le Conseil Municipal qu'il a été interpelé par les nouveaux propriétaires de la maison sise au 1 Rue aux Loups pour un problème de ruissellement des eaux venant de la parcelle agricole situé en amont. Monsieur le Maire explique qu'un RDV est programmé avec cette personne ainsi que les représentants du Syndicat des Bassins Versants Saâne Vienne et Scie et de la Direction des Routes.

2) Mme SIX explique s'être rendue à une réunion au SDIS et avoir échangé sur la défense incendie de la commune. Un problème dans la remontée des informations au SDFIS a été relevé.

3) M. ADAM informe le Conseil Municipal que, lors de la recherche de lots pour la foire agricole, l'entreprise BOHIN lui a signifié ne jamais avoir été consultée par la Commune.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 22.06.2023 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.